



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Deuxième session

Maastricht (Pays-Bas), 3 et 4 juillet 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et fonctionnement du Protocole:

Programme de travail pour 2015-2017

Projet de décision II/3 sur le programme de travail pour le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour la période 2015-2017

Résumé

Le présent document a été établi par le Bureau de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, avec le concours du secrétariat, conformément à la décision I/6 de la Réunion des Parties (voir le document ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1)¹. Les éléments du programme de travail actuel qui ne sont plus pertinents en ont été retirés et de nouveaux éléments sont proposés pour la période 2015-2017. Le document a été établi d'après le projet de proposition concernant les éléments du programme de travail (ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/6)² examiné par le Groupe de travail des Parties à sa deuxième réunion (Genève, 20 et 21 novembre 2012). Il y figure en outre des estimations des coûts.

Le Bureau des Parties au Protocole a examiné le document à sa cinquième réunion (Madrid, 2 et 3 juillet 2013) et l'a soumis au Groupe de travail des Parties pour examen. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision sur le programme de travail pour le Protocole pour 2015-2017 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2013/10) à sa troisième réunion (Genève, 20 et 21 novembre 2013) et a décidé de le soumettre pour adoption à la Réunion des Parties, à sa deuxième session.

¹ Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/env/pp/mopp1.html>.

² Téléchargeable à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/index.php?id=28225>.

GE.14-21392 (F) 070414 080414



* 1 4 2 1 3 9 2 *

Merci de recycler



La Réunion des Parties,

Rappelant le paragraphe 2 de l'article 17 du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP), en vertu duquel les Parties doivent suivre en permanence l'application et le développement du Protocole, et dans cette optique, notamment, établir un programme de travail,

Rappelant sa décision I/6 sur les procédures d'élaboration, d'adoption et de suivi des programmes de travail, y compris le programme de travail pour 2011-2014,

Considérant le Plan stratégique pour 2015-2020 du Protocole sur les RRTP adopté par la décision II/2, et les dispositions financières adoptées par la décision II/4,

1. *Adopte* le programme de travail pour 2015-2017, qui comprend des prévisions de dépenses pour chaque activité, tel qu'il figure en annexe à la présente décision;

2. *Convient* de l'affectation indicative des ressources et des prévisions de dépenses correspondantes, telles qu'indiquées dans l'annexe, sous réserve d'un examen annuel et, le cas échéant, d'une révision par le Groupe de travail des Parties, fondée sur les rapports annuels communiqués par le secrétariat conformément à la décision II/4 concernant les dispositions financières;

3. *Encourage* les Parties à s'efforcer d'assurer la stabilité du financement des activités inscrites au programme de travail tout au long de la période allant de 2015 à 2017;

4. *Encourage également* les Parties, dans la mesure du possible et selon leurs procédures budgétaires internes, à verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale du Protocole pour une année civile donnée au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédente, de façon à couvrir en priorité les dépenses de personnel indispensables au bon fonctionnement du secrétariat, et à assurer l'exécution efficace et en temps voulu des activités prioritaires inscrites au programme de travail pour 2015-2017;

5. *Prie* le Bureau et le Groupe de travail des Parties de suivre en permanence les activités inscrites au programme de travail pour la période 2015-2017, et de faire rapport et formuler des recommandations appropriées à la Réunion des Parties à sa troisième session ordinaire;

6. *Appelle* les Parties et invite les Signataires, les autres États et les organisations intergouvernementales, régionales et non gouvernementales intéressées à participer activement aux activités inscrites au programme de travail;

7. *Demande* au secrétariat d'établir un projet de programme de travail pour la période intersessions suivant la troisième session de la Réunion des Parties, en tenant compte des résultats de la mise en œuvre du programme de travail pour 2015-2017, avec ventilation détaillée des prévisions de dépenses, en vue d'examen et de mise au point plus poussée par le Bureau et le Groupe de travail des Parties, au plus tard trois mois avant la troisième session de la Réunion des Parties, pour adoption éventuelle à cette session.

Annexe

Projet de programme de travail pour la période 2015-2017

| Activité | Objectif et résultat attendu | Pays, organe ou organisme chef de file | Méthode de travail | Calendrier approximatif | Coûts estimatifs annuels, en dollars des États-Unis (moyenne) | | |
|--|---|--|---|-------------------------|---|-----------------|----------------------|
| | | | | | Rubrique | Besoins de base | Besoins additionnels |
| A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions | Surveiller et faciliter l'application du Protocole | Comité d'examen du respect des dispositions | Le Comité d'examen du respect des dispositions se réunit pour examiner les demandes soumises, communications, etc., établir des décisions et des rapports, et entreprendre des missions d'enquête. Le secrétariat fait connaître le Mécanisme, met au point une base de données sur les cas présentés et assure le service du Comité. | Activité permanente | Réunions du Comité (voyage + indemnité journalière de subsistance) | | |
| | | | | | | 30 000 | |
| | | | | | Missions d'experts | 20 000 | |
| | | | | | Sous-traitance (par exemple traductions, gestion des bases de données électroniques, maintenance et amélioration du site Web) | 10 000 | |
| B. Assistance technique | Aider les pays à donner pleinement effet au Protocole | Secrétariat, en étroite coopération avec les organismes partenaires (PNUE, UNITAR, OSCE, Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, GRID-Arendal, ECO-Forum européen) | Projets spécifiques dans des pays ayant besoin d'une aide; ateliers de formation, documents d'orientation et assistance technique, relevant principalement de fonds distincts; questionnaires, analyse des résultats | Activité permanente | Réunions (voyage + indemnité journalière de subsistance pour les participants qui y ont droit) | | 30 000 |

| Activité | Objectif et résultat attendu | Pays, organe ou organisme chef de file | Méthode de travail | Calendrier approximatif | Coûts estimatifs annuels, en dollars des États-Unis (moyenne) | | |
|---|--|---|--|-------------------------|--|-----------------|----------------------|
| | | | | | Rubrique | Besoins de base | Besoins additionnels |
| | | au titre du programme-cadre de renforcement des capacités en matière de RRTP ^a | | | | | |
| | | | | | Sous-traitance (par exemple, élaboration de documents d'orientation, recherche, études analytiques) | | 10 000 |
| | | | | | Missions d'experts | | 10 000 |
| C. Échange d'informations d'ordre technique | Suivre et faciliter l'application du Protocole | Groupe de travail des Parties au Protocole | Réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole; réunions et missions spéciales d'experts; utilisation d'outils électroniques, notamment Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale, base de données de renforcement des capacités en matière de RRTP et prtr.net, site Web «Learn» des RRTP, base de données sur les activités de renforcement des capacités en matière de RRTP | Activité permanente | Réunions spéciales d'experts (voyage + indemnité journalière de subsistance pour les participants qui y ont droit) | | 30 000 |
| | | | | | Sous-traitance (par exemple, maintenance et amélioration des bases de données relatives aux RRTP et autres outils électroniques) | 20 000 | |
| | | | | | Missions d'experts | | 10 000 |

| Activité | Objectif et résultat attendu | Pays, organe ou organisme chef de file | Méthode de travail | Calendrier approximatif | Coûts estimatifs annuels, en dollars des États-Unis (moyenne) | | |
|---|--|--|---|-------------------------|---|-----------------|----------------------|
| | | | | | Rubrique | Besoins de base | Besoins additionnels |
| D. Mécanisme de communication d'informations | Suivre et faciliter l'application du Protocole, faciliter la communication d'informations, examiner le respect des dispositions et faire le point sur l'expérience acquise | Groupe de travail des Parties au Protocole | Réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole; échange d'informations d'ordre technique sur l'utilisation des outils informatiques; utilisation du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale, site Web «Learn» des RRTP, base de données sur les activités de renforcement des capacités en matière de RRTP et communication d'informations en ligne | Activité permanente | Sous-traitance (par exemple élaboration de documents d'information, maintenance et développement de logiciels de communication d'informations en ligne) | 20 000 | |
| E. Actions de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments conventionnels et processus | Mieux faire connaître le Protocole dans toute la région de la CEE et au-delà, afin d'accroître le nombre de Parties au Protocole; encourager l'application du Protocole dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et de processus connexes (SAICM/ICCM) | Secrétariat, en collaboration avec tous les autres partenaires | Participation à des manifestations et activités régionales et internationales importantes; appui à des ateliers organisés par d'autres instances; élaboration de brochures, publications, bulletins d'information et autres documents; mise à jour du site Web; rédaction et révision d'articles consacrés au Protocole | Activité permanente | Participation à des manifestations lorsque les organisateurs n'en assurent pas le financement (voyage + indemnité journalière de subsistance) | 10 000 | 10 000 |
| | | | | | Sous-traitance (par exemple organisation de campagnes de sensibilisation) | | 10 000 |

| Activité | Objectif et résultat attendu | Pays, organe ou organisme chef de file | Méthode de travail | Calendrier approximatif | Coûts estimatifs annuels, en dollars des États-Unis (moyenne) | | |
|--|---|--|--|-------------------------|--|-----------------|----------------------|
| | | | | | Rubrique | Besoins de base | Besoins additionnels |
| F. Coordination et contrôle des activités intersessions, organisation de la troisième session de la Réunion des Parties | Coordonner et superviser les activités menées au titre du Protocole, en appliquant le présent programme de travail | Groupe de travail des Parties au Protocole et Bureau de la Réunion des Parties | Réunions du Groupe de travail des Parties; réunions du Bureau, selon les besoins, et consultations par voie électronique entre membres du Bureau; session de la Réunion des Parties au Protocole | Activité permanente | Voyage et indemnité journalière de subsistance pour les experts et les fonctionnaires du secrétariat, sous-traitance (par exemple traductions, supports promotionnels, documentation préparatoire, rapports et études, couverture médiatique des manifestations) | 105 000 | |
| G. Évaluation technique des dispositions du Protocole | Élaboration, à l'intention de la Réunion des Parties, de recommandations relatives à des questions techniques, fondées sur les rapports d'évaluation et d'exécution | Secrétariat; Groupe de travail des Parties au Protocole | Réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole; consultations par voie électronique; rédaction de rapports d'évaluation sur l'expérience acquise dans la mise en place de RRTP nationaux, conformément au paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole, et de rapports d'exécution | Activité permanente | Sous-traitance (projets de recommandations sur des questions techniques) | 10 000 | |
| H. Domaines d'appui horizontal | Appui global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail | Secrétariat | Services de secrétariat, formation du personnel, matériel | Activité permanente | Formation du personnel | 2 000 | |
| Total partiel (activités) | | | | | | 227 000 | 110 000 |

| Activité | Objectif et résultat attendu | Pays, organe ou organisme chef de file | Méthode de travail | Calendrier approximatif | Coûts estimatifs annuels, en dollars des États-Unis (moyenne) | | |
|---|------------------------------|--|--------------------|-------------------------|---|-----------------|----------------------|
| | | | | | Rubrique | Besoins de base | Besoins additionnels |
| Effectifs de personnel requis: | | | | | | | |
| Un agent P-3 ^b à plein temps | | | | | | 180 000 | |
| Un agent G-5 ^c | | | | | | 38 900 | |
| Total partiel (effectifs de personnel) | | | | | | 218 900 | |
| Dépenses d'appui au programme (13 %) | | | | | | 57 967 | 14 300 |
| Total général | | | | | | 503 867 | 124 300 |

Abréviations: ICCM: Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques; OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; PNUE: Programme des Nations Unies pour l'environnement; SAICM: Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques; UNITAR: Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

^a Se reporter à l'adresse électronique suivante: <http://www.unece.org/environmental-policy/treaties/public-participation/protocol-on-prtrs/areas-of-work/envppprtrcb/framework-programme-on-prtr-capacity-building.html>.

^b Un spécialiste des questions environnementales de grade P-3 assure le service de toutes les activités menées au titre du Protocole sur les RRTP. Si aucun crédit n'est prévu pour ce poste au budget ordinaire de l'ONU, un financement extrabudgétaire sera nécessaire. Si les contributions extrabudgétaires devaient être insuffisantes pour financer ce poste à temps complet, les coûts s'y rapportant seront couverts par les contributions au titre des activités relevant de la Convention (par exemple au titre des outils informatiques).

^c Au cours du dernier trimestre de l'année précédant la troisième session de la Réunion des Parties (2017), un assistant de programme supplémentaire pourrait être engagé pour dix mois pour fournir un appui administratif horizontal, notamment au Groupe de travail des Parties, à la Réunion des Parties, au Bureau, au Comité d'examen du respect des dispositions et pour la communication d'informations par les pays.